



L'efficacité énergétique des bâtiments s'appuiera aussi sur une fondation

PROJET NOVATEUR • Créée hier à Domicidier, la Fondation Energo vise à réduire les frais d'énergie des bâtiments publics. Cette expérience pilote est une première suisse.



De g. à dr. Beat Vonlanthen, Pascal Corninboeuf, Dominique Gachoud et Pierre Chuard signent la naissance de la fondation. JULIEN CHAVALLAZ

CLAUDE-ALAIN GAILLET

L'Etiat de Fribourg se dote d'un nouvel instrument pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Hier à Domicidier, sa Direction de l'économie et de l'emploi a donné naissance à la Fondation Energo, en partenariat avec l'association Energo et Groupe E. L'objectif de cette fondation est «de réduire à grande échelle les frais d'énergie en agissant simultanément sur un grand nombre de bâtiments».

Comment ça marche? La réflexion qui sous-tend le fonctionnement d'Energo part d'un constat: à confort égal, on peut économiser jusqu'à 20% d'énergie (en mazout, en gaz, en électricité, en eau chaude) en réglant correctement ses appareils domestiques, en tempérant de manière optimale ses espaces intérieurs (1 degré en plus ou en moins dans une pièce chauffée correspond à une dépense ou à une économie de 5%) ou encore en veillant à ne pas laisser des appareils inutilement allumés. Cela s'appelle l'efficacité énergétique et les exemples d'économies sont légion.

Tout est dans le conseil

Mais pour optimiser sa consommation d'énergie, encore faut-il savoir sur quoi et comment agir. C'est là qu'intervient Energo. Créée en 2001 par l'ingénieur chauffagiste diderain Pierre Chuard, cette association dispense des

conseils en ingénierie dans les domaines de l'énergie et des installations techniques. Pour mener les expertises sur le terrain, elle dispose aujourd'hui en Suisse d'un réseau d'une septantaine de bureaux spécialisés accrédités, dont «quatre ou cinq» dans le canton de Fribourg. Energo propose aussi des cours de formation continue. Elle a développé des méthodologies d'analyse et elle est reconnue comme le centre de compétences le plus important en Suisse en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments existants.

Optimiser sa consommation en vaut la peine

La fondation éponyme créée hier permet de faire un pas supplémentaire. A vocation cantonale, elle va inciter les institutions publiques à demander une expertise de leurs installations techniques. Dans un premier temps, sont visées les hôpitaux et les quelque cinquante EMS du canton. Deux hôpitaux, Riaz et Billens, sont déjà «optimisés». C'est aussi le cas de vingt-deux hommes médicalisés, grâce à un partenariat avec l'AFIPA, l'association faîtière des EMS fribourgeois.

Dans une étape ultérieure, tous les bâtiments publics de l'Etiat – il y en a

plus de cent – devraient faire l'objet d'un audit énergétique. Et, à terme, les bâtiments communaux offrent un gros potentiel.

Mais une heure de conseil spécialisée, ça a son prix. La Fondation Energo payera ces expertises. Sa caisse sera alimentée de deux façons. La première ressource, c'est le forfait annuel de 800 francs que paie le client. La seconde, c'est la ristourne d'une partie du montant économisé grâce à l'optimisation. Exemple: si un EMS économise pour 2000 francs de mazout, il verse une part de ce montant à Energo. Au final, il aura de toute façon diminué ses frais.

Selon le modèle économique mis au point, un client risquerait durant quatre ans l'équivalent de deux tiers du montant économisé. Et lorsque le client aura économisé 10% d'énergie par rapport à ce qu'il utilisait au départ du contrat, la contribution à Energo descendra à 30% du montant éparqué. Tout au long du contrat, le client bénéficie d'un suivi régulier de ses dépenses énergétiques. Ce monitoring se double d'un coaching, le but étant d'économiser durablement l'énergie.

Le système se veut gagnant-gagnant et compte sur un effet boule de neige: plus le fonds de roulement de la fondation sera doté, plus celle-ci pourra proposer et financer de services.

Quant au fond de caisse de la fondation, il sera doté de 50 000 francs mis par l'association Energo et d'un montant équivalent octroyé par l'Etiat. L'Office fédéral de l'environnement pourrait également lui verser des annuités.

L'Etiat montre l'exemple

Optimiser sa consommation énergétique en vaut la chandelle. En 2013, les plus de 700 clients d'Energo en Suisse ont économisé 28 millions de francs, soit la consommation annuelle de 20 000 villas. Avec la fondation, il est possible d'économiser chaque année 7 millions de francs en énergies non gaspillées, si tous les hôpitaux et EMS du canton sont optimisés. Tout cela «sans investissement», note Beat Vonlanthen, le directeur de l'Economie.

La Fondation Energo s'inscrit dans la stratégie énergétique cantonale qui vise la société à 4000 watts d'ici quinze ans. «Dans les discussions sur les économies d'énergie, on entend beaucoup de propos bien intentionnés mais ils sont peu suivis d'actions. L'Etiat doit donc montrer l'exemple», souligne l'ancien conseiller d'Etiat Pascal Corninboeuf, qui présidera la fondation.

Cette fondation cantonale constituée par ailleurs une expérience pilote. «C'est une première suisse. Fribourg joue à nouveau les pionniers», se félicite Beat Vonlanthen, qui espère que ce modèle inspirera d'autres cantons. I

MANIFESTATION ISLAMIQUE Dans les règles ou presque

PATRICK PUIGIN

Pourquoi, alors qu'il avait intercogré du Conseil central islamique (CCIS) programmé à Forum Fribourgeois, le préfet de la Sarine a-t-il autorisé la manifestation «contre l'islamophobie» qui a conduit à cette interdiction? Le visa accordé à cette démonstration, alors que «les trucs à l'ordre public ayant justifié le premier refus étaient les mêmes», a surpris les députés Nicolas Kolly (udc, Essert) et Stépeyry (udc, Fribourg). Qui n'ont pas que de faire part de leur étonnement Conseil d'Etiat au travers d'une série de questions.

En préambule à ses réponses, le gouvernement rappelle que le droit de réunion de manifestation est ancré dans la Constitution cantonale. Ensuite, poursuit le Conseil d'Etiat, «il ne s'agit pas du même type de manifestation, ni des mêmes organisateurs, ni des mêmes circonstances, ni des mêmes dispositions applicables». Et d'expliquer que, dans le premier cas, il s'agissait d'une réunion «de grande ampleur et à fort impact» ayant fait l'objet d'annonces d'invitations publiques, dont la fréquence pouvait être estimée à 2000 indécibles. Dans le second cas, il s'agissait d'un «tête pacifique», relève le gouvernement, souligne que le CCIS n'était pas à l'origine cet événement – autorisée par la ville de Fribourg par l'association des jeunes musulmans lucernoises. Autorisée par la ville de Fribourg, la manifestation a été assortie de directives destinées à garantir son bon déroulement, émises par le préfet sarinois. D'origine, de nature et d'ampleur différentes, ces deux manifestations n'ont donc ni règles par les mêmes dispositions légales, ni de nature à provoquer les mêmes risques de troubles à l'ordre public», conclut le Conseil d'Etiat.

Les directives préfectorales ont peut-être été «parfaitement respectées», mais la conception de celles relatives à la durée des discours prononcés à la place Gede Python. «Il convient toutefois de préciser que cette durée avait été limitée essentiellement dans le but d'éviter des perturbations en ville liées à des retards dans l'avancement», note le Conseil d'Etiat. Annulé au Ministère public par la Préfecture sarinoise, cette violation des règles ne fait pas l'objet d'une procédure pénale, «faute de térer public», communique le procureur général Fabien Gasser. Pour qui «le conseil d'Etiat avait été annulé, aucune perturbation n'intervenue du fait que les discours ont duré vingt minutes».

Les deux députés se demandaient encore combien de gendarmes avaient été déployés pour encadrer cette manifestation, combien cela avait-il coûté et si les organisateurs participeraient au règlement des coûts. Réponse brève du Conseil d'Etiat: «Les autorités ne communiquent pas de formation en lien avec les dispositions de sécurité ainsi que le coût desdites dispositions. Aucun émolument n'a été facturé à la police cantonale aux organisateurs de la manifestation.» I

PUBLICITÉ

**LES JOURNÉES RENAULT:
DU 19 AU 21 MARS.**
Infos sur journées-renault.ch



GRAND CONSEIL

Soixante-six millions pour Agroscoop

PATRICK PUIGIN

Le Grand Conseil fribourgeois entame, aujourd'hui, sa session de mars. Une session qui se résumera à trois demi-jours de délibérations. Pièce de résistance du menu parlementaire: l'octroi, mercredi, d'un crédit d'engagement de 65,8 millions de francs en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscoop de Poisieux. Il ne fait guère de doute que les députés délieront les cordons de la

laborateurs) renforcera la position de Fribourg «comme acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse», applaudit le gouvernement.

Le canton de Fribourg jouera le rôle pendant vingt-cinq ans au minimum – le bail est évidemment prolongeable. L'effort financier de l'Etiat est ainsi estimé entre 17,7 et 23,7 millions de francs. La limite pour le référendum fi-

Au programme de cette session n'encore: l'adhésion de Fribourg au accord révisé réglant la coopération matière de police en Suisse romane